

moment, nous ne devons pas nous arrêter à un montant dont nous aurions certaines raisons de croire qu'il est plus élevé qu'il ne faut pour retenir les services d'autres membres du cabinet.

Cela étant, je reviens à la proposition que j'ai formulée en une occasion antérieure parce que je crois qu'elle s'applique encore mieux à la mesure à l'étude qu'à l'autre projet de loi qui nous a été soumis. Pour ce qui est de cet autre projet de loi, nous n'étions pas en possession de faits qui nous auraient permis de choisir entre diverses solutions qu'ont adoptées, nous le savons, d'autres gouvernements en matière de rémunération des membres du cabinet. J'estime que la question aurait dû être déferée à un comité spécial ou à une commission royale. Ces organismes n'auraient été chargés que de recueillir les faits et de soumettre un rapport au Parlement. Celui-ci aurait eu à accepter la pleine responsabilité d'une décision. Comme on a rejeté cette idée pour adopter une méthode qui ne nous offre aucune occasion d'examiner d'autres solutions possibles, je me propose de voter contre la mesure. Je suis persuadé que pour maintenir vraiment la dignité et la responsabilité du gouvernement, il aurait été opportun de soumettre cette question à un comité ou à une commission, comme je l'ai proposé.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, la question à l'étude est de quelque importance à la fois pour la Chambre et pour le Gouvernement et, de fait, pour l'ensemble de la population. Je ne vois pas sur quel argument on se fonde pour demander qu'une question comme celle-là soit soumise à une commission royale ou à un comité. En somme, à titre de représentants de la population du Canada, nous avons à décider de la rémunération à verser à ceux qui dirigent le Gouvernement. C'est une responsabilité qui retombe sur nous et que nous devons accepter pleinement.

Cela dit, je tiens à signaler que nous avons examiné très attentivement le projet de loi à l'étude et que nous estimons plus que motivée l'argumentation proposée. Nous n'oublions pas, évidemment, que les ministres profitent également de la majoration de l'indemnité et que l'augmentation totale portera leurs émoluments de \$18,000 à \$27,000, y compris l'allocation pour automobile. J'ai dit que nous avons étudié attentivement la question. Cependant, bien que la plupart d'entre nous estiment qu'une majoration est motivée, surtout en ce qui a trait au poste de premier ministre,—je l'ai dit en maintes occasions,—nous jugeons néanmoins qu'il

nous est impossible d'approuver la mesure sous sa forme actuelle. Si on réduisait le montant, nous examinerions de nouveau la question. Au nom de mes collègues, je déclare que nous nous opposerons à l'adoption du bill, tel qu'il est présentement rédigé.

M. E. G. Hansell (MacLeod): Le chef de notre parti a dû se rendre à la réunion du comité de la banque et du commerce; autrement, monsieur l'Orateur, il aurait formulé ici une déclaration de caractère peut-être un peu plus officiel que celle que personnellement je puis formuler. Il reviendra peut-être avant la deuxième lecture du bill, je l'ignore. Personnellement, je n'ai aucun motif particulier de m'opposer à l'adoption du bill. Je fonde mes observations sur plusieurs arguments.

Avant d'aborder cet aspect de la question, et tout en notant que je ne puis faire porter le débat sur le bill, déjà devenu loi, qui portait sur nos propres indemnités, je rappelle qu'il a donné lieu à certaines critiques. Voici ce qui leur a donné lieu: à titres de membres du Parlement, c'est nous, a-t-on dit, qui relevions nos propres indemnités. Pour répondre à cette critique, il suffit, bien entendu, de rappeler que nous étions les seuls qui avions autorité en ce domaine. Personne d'autre ne pouvait le faire. C'était à nous de décider si oui ou non il y aurait majoration.

Le bill dont nous sommes saisis est quelque peu différent parce que les membres du Gouvernement ne peuvent relever leurs propres traitements qu'en demandant à la Chambre d'approuver un bill à cet effet. C'est alors la Chambre entière qui doit prendre la responsabilité de dire si oui ou non les ministres de Sa Majesté méritent un relèvement de traitement. Le bill ne m'inquiète pas outre mesure parce que j'estime que les traitements proposés ne correspondent pas à la rémunération dont bénéficient ceux qui dans l'industrie privée acceptent des responsabilités analogues. Je ne devrais pas formuler d'affirmation générale, mais certains membres du cabinet sont plus forts que d'autres; il en est ainsi partout. Dans tous les genres de travail, de professions ou d'industries, certains hommes atteignent le sommet et méritent peut-être un traitement plus élevé que d'autres. Pour ce qui est du cabinet, chaque poste comporte le même traitement, même si un ministre est ou non plus compétent qu'un autre. Autant que je puisse voir, et je ne veux faire aucune distinction, la plupart de ceux qui font partie du cabinet pourraient sans doute toucher une rémunération beaucoup plus élevée qu'en ce moment s'ils abandonnaient leur poste et cherchaient à gagner leur vie ailleurs.